



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médiateurs

Question écrite n° 26992

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les procédures de médiation à l'échelon décentralisé. En effet, l'allongement des délais d'attente, lié à l'afflux des saisines du médiateur de la République, plaident en faveur de la mise en place de médiateurs agréés au niveau local. Sur le modèle des juges de proximité, ces médiateurs locaux pourraient opportunément régler à l'échelle la plus appropriée des conflits pouvant relever de la conciliation amiable et constituer ainsi un filtre supplémentaire. Répondant également à l'objectif de désengorgement de la justice, ces nouvelles instances introduiraient un niveau d'écoute supplémentaire de nature à apaiser les rapports sociaux. Recrutés sur la base du volontariat et agréés par le médiateur de la République, ces conciliateurs locaux seraient ainsi les artisans d'une meilleure compréhension mutuelle. Il lui serait donc agréable de savoir si, pour décharger les délégations départementales du médiateur de la République, le Gouvernement entend s'inspirer du modèle des juges de proximité et instaurer un dispositif de médiation décentralisée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26992

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8138

Question retirée le : 13 janvier 2004 (Retrait à l'initiative de l'auteur)